

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE HUNAWIHR

Enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)

du 12 septembre 2024 au 16 octobre 2024 inclus

Par arrêté du 20 août 2024, le Maire de Hunawirh a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, à compter du 12 septembre 2024, sur le projet de PLU destiné à définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et la réglementation d'urbanisme relative à l'utilisation des sols.

Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du responsable du projet, Monsieur le Maire de Hunawirh, à la Mairie de Hunawirh (1 rue de la Mairie 68150 Hunawirh).

L'évaluation environnementale du projet de PLU est comprise dans le rapport de présentation (document « 1.1.d Evaluation environnementale ») du projet de PLU arrêté conformément aux articles L.104-4 et R. 151-3 du code de l'urbanisme.

Le dossier d'enquête publique se compose :

- du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU), avec évaluation environnementale, arrêté par délibération du conseil municipal en date du 14 mars 2024 comprenant :
 - le rapport de présentation : diagnostic territorial (1.1.a), analyse du potentiel de densification et consommation foncière 2013-2023 (1.1.b), rapport justificatif (1.1.c) ; rapport d'évaluation environnementale (1.1.d) ;
 - le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) : document écrit (2.2.a), éléments graphiques (2.2.b) ;
 - les règlements écrit (3.), et graphique (3.3.a, b et c) ;
 - les OAP (Orientation d'aménagement et de programmation) (4.) ;
 - la liste des annexes (5.) ;
- des avis et observations émis lors de la consultation sur le projet de PLU arrêté ; de l'avis de l'autorité environnementale (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale) portant sur l'évaluation environnementale du projet de PLU ;

- de l'avis de Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Il pourra être consulté à la mairie de Hunawihr (sur papier et sur poste informatique) pendant la durée de l'enquête publique qui se déroulera du jeudi 12 septembre 2024 au mercredi 16 octobre 2024 inclus.

Le public pourra prendre connaissance des documents aux jours et heures ouvrables de la mairie durant cette période et consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser, par correspondance, au commissaire enquêteur, à la Mairie de Hunawihr, 1 rue de la Mairie 68150 Hunawihr, ou encore par courrier électronique à l'adresse suivante : mairiehunawihr@wanadoo.fr

M. Jean-François Durand, Directeur technique des collectivités retraité a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

M. Michel Lafond, Ingénieur Général du Génie Rural des Eaux et Forêts retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans la salle associative du presbytère protestant 31 Grand'rue 68150 Hunawihr :

- le jeudi 12 septembre 2024 de 9h à 12h,
- le mercredi 18 septembre 2024 de 14h à 17h,
- le samedi 28 septembre 2024 de 9h à 12h,
- le lundi 7 octobre 2024 de 14h à 17h,
- le mercredi 16 octobre 2024 de 9h à 12h,

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée :

- en Mairie de Hunawihr
- au Tribunal Administratif de Strasbourg,
- en Préfecture du Haut-Rhin.

Ces documents pourront être consultés pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Mairie de Hunawihr, en Préfecture et sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.hunawihr.fr/>

L'autorité compétente pour approuver le projet de modification du PLU est la commune de Hunawihr par voie de délibération du conseil municipal.